

**ÉTUDES À MENER SUITE À LA
CARTOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE
DES MOUVEMENTS DE TERRAIN
(NIVEAUX DE SUSCEPTIBILITÉ)
DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

DOCUMENT–CADRE DE CCTP

Janvier 2019

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur l'intégralité de la surface communale, en donnant une priorité aux zones de susceptibilité aux mouvements de terrain de niveau faible, moyen ou fort, qui sont délimitées par la cartographie de la susceptibilité aux « mouvements de terrain » dans le département du Rhône (hors Grand Lyon) ¹

NATURE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La mission assignée au bureau d'études géotechniques sera :

- **dans une 1^{ère} phase :**

- de s'assurer que, depuis mai 2012, date de parution du rapport sur la cartographie de la susceptibilité aux « mouvements de terrain » dans le département du Rhône (hors Grand Lyon) ¹, aucun désordre de type glissements de terrain, chutes de blocs ou coulées de boues ne s'est produit dans la commune ;
- d'aller examiner – visuellement - le contexte topographique, géologique et hydrogéologique/hydraulique de la commune et de recenser les indices de mouvements de terrain, afin de s'assurer que les niveaux de susceptibilité sont conformes à ceux déterminés par la dite étude ;
- de conclure sur la nécessité de réaliser :
 - une étude d'aléas « mouvements de terrain » et de constructibilité,
 - et, le cas échéant, une étude de risques avec définition de parade, pour les phénomènes de coulées de boues et de chutes de blocs ;

- **dans une 2^{ème} phase :**

- d'élaborer une carte d'aléas « mouvements de terrain » et de constructibilité, avec définition de prescriptions spéciales.

Afin de prouver l'exhaustivité de ses observations sur la surface communale normalement accessible, les déplacements de l'expert seront tracés informatiquement par un système de type « traceur GPS ».

1 : Renault O. - cartographie de la susceptibilité aux « mouvements de terrain dans le département du Rhône (hors Grand Lyon) - élaboration d'un document de porter à connaissance – Rapport final - Rapport BRGM/RP-61114-FR, 73 pages, 31 illustrations, 1 annexe, 1 carte hors-texte.

1^{ÈRE} PHASE - RAPPORT D'ÉTUDE - DIAGNOSTIC DE TERRAIN

Le rapport devra intégrer :

- le rappel des objectifs de la mission ,
- le rapport des investigations sur les désordres constatés sur la commune entre mai 2012 et la date de parution du rapport. La nature et l'intensité des mouvements de terrain (glissements, fluage, solifluxion, coulées de boues, chutes de blocs) devront être précisées ;
- le rapport des observations visuelles du contexte hydro-géomorphologique du territoire et du recensement des indices de mouvements de terrain (niches d'arrachement, bourrelets, bossellements ou autres irrégularités de la surface des sols, zones d'accumulation anormale d'eau, sources, fissurations anormales du bâti, dégâts aux axes de communication, zones de coulées de boues, éboulis, blocs, fracturations de falaises ...),
- les données du « traceur GPS »,
- les conclusions sur la présence de zones de susceptibilité de niveau faible, moyen ou fort ou de zones exposées aux chutes de blocs. Les zones de susceptibilité avérées par le diagnostic de terrain devront être reportées sur une carte à une échelle compatible avec les documents d'urbanisme (*à préciser par la commune*).

Dans les conclusions de son rapport, l'expert devra se prononcer sur la **nécessité ou non d'établir, sur la commune, une carte d'aléas « mouvements de terrain »**, accompagnée d'une carte de constructibilité. Il devra conclure, en particulier, sur la nécessité de réaliser une étude de risques avec définition de parade, pour les phénomènes de coulées de boues et de chutes de blocs.

Le rapport devra préciser le **périmètre de cette deuxième phase d'étude et son cahier des charges** pour les trois phénomènes (glissements de terrain, coulées de boues, chutes de blocs).

Les documents graphiques seront fournis sous format géomatique en plusieurs couches de données géo-référencées:

- couche graphique des observations visuelles et des indices de mouvements de terrain,
- couche graphique des données GPS,
- couche graphique des zones de susceptibilité avérées pour chaque phénomène (glissements de terrain, coulées de boues, chutes de blocs),
- ...

2^{ÈME} PHASE - CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DES CARTES D'ALÉAS « MOUVEMENTS DE TERRAIN » ET DE CONSTRUCTIBILITÉ -

À l'issue de la première phase d'étude, une **carte d'aléas « mouvements de terrain »** (glissements de terrain, coulées de boues, chutes de blocs) sera établie à une échelle compatible avec les documents d'urbanisme (1/5000) et conformément au « **guide de prise en compte des risques de mouvements de terrain dans les PLU** » de la DDT du Rhône.

Une étude de risques avec définition de parades, sera réalisée, le cas échéant, pour les phénomènes de chutes de blocs et de coulées de boues.

Cette deuxième phase d'étude devra aboutir à la réalisation d'une **carte de constructibilité**, à une échelle compatible avec les documents d'urbanisme (1/5000), qui distinguera différents secteurs soumis, chacun, à une réglementation d'urbanisme spécifique aux risques de mouvements de terrain (glissements de terrain, coulées de boues, chutes de blocs).

Les **règles d'urbanisme et de construction** à respecter seront présentées secteur par secteur, en suivant les principes de constructibilité définis par le « **guide de prise en compte des risques de mouvements de terrain dans les PLU** » de la DDT du Rhône.

Les documents graphiques seront fournis sous format géomatique en plusieurs couches de données géo-référencées :

- couche graphique des zones d'aléas pour chaque phénomène (glissements de terrain, coulées de boues, chutes de blocs),
- couche graphique des sondages et des prélèvements,
- couches graphiques des zones d'étude de risques (zones de coulées de boues, zones de départ des blocs, zones de propagation des blocs, ouvrages de parade ...),
- couche graphique des zones de constructibilité pour chaque secteur homogène
- ...

Les données cartographiques sous format SIG devront respecter les dispositions techniques définies par le « **guide de prise en compte des risques de mouvements de terrain dans les PLU** » de la DDT du Rhône.